



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

PROLONGATION
ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

VU la demande formulée par Monsieur TRINCAL pour l'entreprise VEOLIA Eau – 6 rue des Sources à Saint-Chély d'Apcher (48200) le vendredi 7 février 2025 pour la réalisation du branchement d'eau potable de Madame Compère au village de Limbertès, Chemin de la Source.

VU que ces travaux nécessitent le rétrécissement et la fermeture du Chemin de la Source ;

VU l'arrêté municipal du 13 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ne sont pas terminés,

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **du lundi 10 mars au vendredi 14 mars 2025 de 8h à 18h, l'accès à la rue Chemin de la Source à Limbertès sera fermé à la circulation. PROLONGATION autorisée jusqu'au mercredi 19 mars 2025.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

Article 3 : l'accès des riverains sera maintenu, ainsi que le libre passage des véhicules sanitaires et de sécurité.

Article 4 : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par l'entreprise VEOLIA Eau qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

Article 6 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le Maire,

Le jeudi 13 mars 2025.

Samuel SOULIER

Ampliation sera transmise à :

L'intéressé

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban

Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.